



SNUipp de l'Oise
Fédération Syndicale Unitaire

11, rue du Morvan
BP 80831
60008 BEAUVAIS
☎ : 03 44 05 02 20
09 83 30 02 20
snu60@snuipp.fr
60.snuipp.fr

Pierre Ripart
Secrétaire départemental

Beauvais le 9 octobre 2020

à Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN de l'Oise

Objet : plan français

Madame l'Inspectrice d'Académie,

À cette rentrée et après la mise en œuvre du « plan mathématiques » l'an dernier, le dispositif de formation "plan français" est activé. Notre organisation porte un avis particulièrement critique sur ces dispositifs. En effet, ceux-ci peuvent être lus comme une entreprise de diffusion systématique de partis-pris ministériels en termes de contenus et de modalités d'enseignement, visant une forme de formatage des méthodes d'apprentissage. Or, nous insistons sur l'importance de l'adéquation la plus fine possible entre les thématiques des animations pédagogiques et du plan départemental de formation d'un côté et les attentes et besoins des équipes pédagogiques de l'autre côté.

Nous vous rappelons tout d'abord que toute action de formation se déroulant sous la contrainte a peu de chance de porter ses fruits : nous vous demandons donc d'organiser les constellations d'enseignant·es sur la base d'un appel à volontaires. Et non de les imposer comme cela a été fait sur certaines circonscriptions du département de l'Oise.

Par ailleurs, concernant leur mise en place dans le département, nous attirons votre attention sur les visites en classe et les entretiens qui les suivent. Nous rappelons que le cadre défini dans le guide plan Français induit que les enseignant·es soient pleinement acteur·trices y compris dans la définition et les modalités pratiques de leur déroulement. De même, les CPC/ERUN-référent·es doivent pouvoir exercer pleinement leurs missions sans aucune forme de pression.

Pour rappel le guide indique : *"Lorsque le CPC-référent français est en classe avec un professeur, il se positionne en « pair-expert », testant avec le professeur qui fait classe ...; il peut co-intervenir, ou prendre en charge la leçon pour permettre à l'enseignant de la classe d'observer"*. Cela ouvre un large spectre d'organisations. Il exclut toutes formes d'évaluations ou la rédaction de rapports de visite.

De plus, concernant ces visites, l'entretien qui suit la séance observée ou réalisée, ne saurait se dérouler sur le temps personnel des enseignant·es. Toutes les organisations doivent donc être explorées et mises en place afin de s'assurer que cet entretien se déroule durant le temps de classe. La présence d'un·e remplaçant·e restant le meilleur des gages. À défaut, nous appelons les collègues à n'accepter aucune pression qui tendrait à leur imposer un temps de travail supplémentaire non rémunéré et non reconnu.

Nous vous faisons part de notre inquiétude liée au caractère aléatoire tant des modalités que du calendrier de ces dispositifs de formation. Nous estimons urgente la réunion d'un conseil départemental de formation qui, s'il n'a pu se tenir en fin d'année scolaire dernière, reste un cadre structurant primordial. Cela fait plusieurs mois maintenant que nous réclamons sa réunion dans le département de l'Oise.

Dans l'attente, d'une action de sensibilisation sur ces points auprès de l'ensemble des acteur·trices de ce dispositif, recevez, Madame l'IA-DASEN, l'assurance de notre indéfectible attachement aux droit et respect des collègues, ainsi qu'à une formation visant le renforcement de leur professionnalité.

Pierre Ripart

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU de l'Oise



PR.